

L'IGP sable-de-camarque devient une AOP

FRANCE

Encore une ou deux étapes et l'IGP sable-de-camarque deviendra l'AOP sable-de-camarque. Votée par le comité national de l'Inao il y a quelques jours, cette reconnaissance en AOP sera rendue officielle en janvier. L'aire de production s'étend sur 3 000 ha, à cheval sur les régions Occitanie et Sud-Paca, dans les départements de l'Hérault, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Au total, près de 200 000 hl de vin (27 M de cotis) sont produits chaque année par les 103 producteurs (80 M€ de CA) de la zone. « C'est fait plus de vingt ans que nous travaillons comme une AOP sur un terroir très spécifique », rappelle Patrick Guiraud, président de l'ODG. Il salue une reconnaissance « de la pugnacité des producteurs à travailler dans le même but. Cette AOP va nous conforter dans notre démarche. Installés sur une zone Natura 2000, nous sommes quasiment tous en bio. Parmi nos contractés, la texture du sol, qui doit être à 80% du sable. Nous serons la seule appellation autorisée à ne produire que du gris et du gris de gris ». La moitié de la production est réalisée par le groupe Franken, un quart par la cave coopérative et le dernier quart par des caves particulières. **N.B.**

Bilan de campagne 2020-2021 contrasté pour les IGP côtes-de-gascogne

FRANCE

À l'issue de la campagne 2020-2021, les vins IGP côtes-de-gascogne, qui ont plutôt assis leur bonne fortune sur l'exportation (plus de 60% de leurs débouchés en 2019), assistent à un rééquilibrage de leurs marchés entre la France et l'export. « Nous passons à 50/50. Cela ne change pas forcément la ter sur les résultats enregistrés dans les pays de l'Est, supérieurs à ceux des années précédentes, mais dans une situation de conjoncture mondiale compliquée, il est bon d'avoir un marché français sur lequel on puisse compter », pointe Alain Desprats, directeur du syndicat des vins IGP côtes-de-gascogne. Et le fait est que les ventes en France en 2021 ont été en hausse de 12,6% en volume et de 19,2% en valeur, la part de la GD atteignant désormais le poids « record » de 12% de PDM. La hausse des ventes en GD concerne toutes les catégories de vin : +8,7% en volume et +14,2% en valeur pour les blancs secs ; +23,2% en volume et +26,5% en valeur pour les blancs moelleux ; 0% en volume et +8,4% en valeur pour les vins rouges ; +2,2% en volume et +8,7% en valeur pour les rosés. À l'export, en revanche, la campagne 2020-2021 accuse une baisse de 2,1%. **Claudine Galbrun**

Bond des ventes de champagne sur les 10 premiers mois de 2021

FRANCE

À 39,5 M de cotis, les ventes de champagne sur le seul mois d'octobre progressent de 21,6%, portées par les marchés français (+20,3%, 14,9 M de cotis) et export (+22,4%, 24,6 M de cotis). Pour mémoire, en octobre 2019, soit avant l'épidémie de Covid, les ventes ne s'élevaient qu'à 35 M de cotis. Sur les dix premiers mois de l'année, les exportations atteignent 235,7 M de cotis, en hausse de 36,5%, avec un dynamisme particulièrement fort à l'export, en augmentation de 46,7% (142,5 M de cotis), et un net regain en France (+23,5%, 93,2 M de cotis). Cette belle évolution (+8,5% par rapport aux 10 premiers mois de 2019) est de bon augure au moment où démarre le dernier trimestre de l'année qui pèse près du quart des ventes de champagne. **N.C.**